

CORSE MATIN - Bastia  
témoins de jehovah

## **L'affaire du permis de construire à Lucciana en délibéré**

Paru hier, vendredi 5 décembre 2008

Devant le tribunal administratif de Bastia hier matin, le commissaire du gouvernement a conclu à l'annulation du permis de construire, accordé à l'association des témoins de Jehovah pour la réalisation d'une salle de culte, à Lucciana.

Plusieurs riverains de la commune avaient formulé un recours pour empêcher la construction de ce temple de 176 m2 pouvant accueillir jusqu'à 115 personnes, et qui doit être implanté à quelques centaines de mètres de leurs propriétés. En mai dernier, ils avaient déjà déposé un référé pour suspendre les travaux ce que la justice administrative leur avait accordé. Le tribunal avait estimé en effet que « les éléments apportés par les riverains sont de nature à faire naître un doute sérieux sur la légalité du permis de construire. »

Hier, le commissaire du gouvernement a considéré que le permis délivré par le maire de Lucciana au mois de janvier 2007 était entaché d'irrégularité, précisant que « le nom et le prénom du bénéficiaire font défaut sur les panneaux d'affichage à l'entrée du chantier ».

L'affaire a été mise en délibéré et le tribunal administratif de Bastia rendra son jugement le 18 décembre prochain.

S. C.